

Séance de la soirée du 3 mai 2010

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'EXPANSION
DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN MINGANIE
RACCORDEMENT DU COMPLEXE
HYDROÉLECTRIQUE DE LA ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 3 mai 2010 à 19h
Carrefour La Baie
391, rue Brochu
Sept-Îles

Également en vidéoconférence
Salle communautaire de Havre-Saint-Pierre
1028, rue des Fondateurs
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 MAI 2010	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
CONSEIL DE MÉTIS CÔTE-NORD	8
M. André Forbes	
CONSEIL INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM.....	10
Mme Lyne Morissette	
M. Jonathan McKenzie	
M. Gary Carot	
CORPORATION AMORY-GALLIENNE DE MATAMEC	15
Mme Caroline Cloutier	
Mme Virginie Provost	
HYDRO-QUÉBEC	17
M. Patrick Arnaud	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	
HYDRO-QUÉBEC	18
M. Patrick Arnaud	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme CAROLINE CLOUTIER (Sept-Îles).....	27
Mme VIRGINIE PROVOST (Sept-Îles).....	38
M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE (Sept-Îles)	45
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	53

SÉANCE DU 3 MAI 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, raccordement du complexe la Romaine.

10

Bienvenue aux personnes d'Havre-Saint-Pierre qui participent à l'audience par vidéoconférence interactive ainsi qu'aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la Webdiffusion.

15

Je me présente, Pierre Fortin, et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp.

20

Je serai secondé par la commissaire Anne-Marie Parent à ma gauche.

PAR LA COMMISSAIRE:

Bonsoir.

25

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant de poursuivre, je vous invite à vérifier si vos cellulaires sont fermés, si ce n'est déjà fait, pour éviter tout dérangement.

30

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu de la ministre en date du 1^{er} avril 2010. Cette lettre s'adressait au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud.

35

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publique sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de raccordement du complexe de la Romaine par Hydro-Québec TransÉnergie et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

40

Et c'est signé Line Beauchamp.

Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les

45 répercussions du projet, et de proposer à la ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet, et recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

50 Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de développement durable afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Ma collègue Anne-Marie Parent et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et la Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

60 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À partir de ces deux (2) analyses, la ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

Cette Commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'arrière où une documentation est disponible.

85 Le mandat de la Commission d'enquête débute aujourd'hui le 3 mai 2010, et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Le rapport du BAPE sera remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 3 septembre 2010.

L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir, et la Commission siégera au fur et à mesure de ses besoins.

90 L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

95 Toutes les questions du public comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par la commissaire Parent, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

100 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

105 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de quarante-huit (48) heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

110 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel".

115 Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

120 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

125 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

130 La première partie ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cette première partie vous permet, par vos questions, de mieux connaître le projet.

135 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie, c'est-à-dire à compter du lundi le 31 mai ici à dix-neuf heures (19 h) au Carrefour La Baie de Sept-Îles, et à compter de mercredi 2 juin à dix-neuf heures (19 h) à la Salle communautaire de Havre-Saint-Pierre. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le sujet.

140 Je vous demande d'ailleurs de signifier votre intention de déposer un mémoire le plus tôt possible ou au plus tard le 17 mai prochain à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin qui est à l'arrière de la salle à Sept-Îles, et à madame Monique Gélinas qui est à Havre-Saint-Pierre. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique afin que vous puissiez présenter votre mémoire dans l'horaire prescrit.

145 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 27 mai prochain.

150 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position.

155 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission d'enquête sans le présenter, ou opter uniquement pour une présentation verbale sur votre position sur le projet. Ces trois (3) options sont donc possibles.

160 S'il advenait qu'après la deuxième partie de l'audience, d'autres renseignements seraient exigés par la Commission d'enquête, elle accordera un délai de quarante-huit (48) heures pour recevoir les réponses, et tous les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

165 De plus, tous les documents relatifs au dossier peuvent être consultés dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec, et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM. Vous trouverez également à l'arrière des salles un aide-mémoire sur les principales dates à retenir.

170 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la première partie de l'audience publique.

175

Maintenant, voyons la disposition de la salle! Au centre, face à vous, la Commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources, la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions; à l'arrière, la table de l'équipe de la Commission; et à ma droite, la table des représentants du promoteur; devant nous, la table où vous viendrez

180

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière des salles, autant à Sept-Îles qu'à Havre-Saint-Pierre. Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de pouvoir poser leurs questions. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

185

Les personnes qui suivent nos travaux par Internet pourront également poser des questions par courriel au cours de l'audience publique.

190

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer le déroulement de l'audience. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

195

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure! Je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

200

Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière des salles, autant à Sept-Îles qu'à Havre-Saint-Pierre, pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

205

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête! À ma gauche les analystes, Rafael Carvalho et madame Sandrine Messenger. Deux analystes ne peuvent être présents ce soir, il s'agit de monsieur Yvon Deshaies et de monsieur Jean Roberge. À l'arrière de la salle de Sept-Îles, la conseillère en communication madame Julie Olivier, et la coordonnatrice madame Anne-Lyne Boutin.

210

Madame Denise Proulx assure le travail de la sténotypie. À la technique, monsieur Richard Grenier est le responsable de la logistique, et Michel Filteau le technicien du son.

À Havre-Saint-Pierre, la coordonnatrice est madame Monique Gélinas, le conseiller en communication monsieur Jean-Denis Déraspe, et le technicien Michel Guimond.

215

Finalement, monsieur Pierre Dufour, ici à ma gauche, est le technicien en informatique du BAPE qui nous permet de réaliser la vidéoconférence interactive avec Havre-Saint-Pierre et assurer la webdiffusion sur notre site Web.

220

Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources! Tout d'abord, le porte-parole, monsieur du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR M. DENIS TALBOT:

225

Oui, bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire.

Mon nom est Denis Talbot, je travaille à la Direction des évaluations environnementales, je suis chargé de projet pour l'évaluation du projet. J'agirai à titre de porte-parole également.

230

Je suis accompagné de quelques personnes ce soir. À ma gauche, il y a Évelyne Barrette qui est de la direction également, du même service que moi, qui est analyste principale au dossier.

235

À l'arrière de moi, il y a monsieur Pierre Vincent de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, Pierre est un spécialiste dans les questions de climat sonore.

Également à l'arrière, il y a monsieur Alain Gaudreault qui est le directeur régional de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord qui peut répondre aux questions qui concerne la Direction régionale particulièrement.

240

De même dans la salle, il y a monsieur Dominic Boisjoly de la Direction du patrimoine écologique et des parcs du Service des aires protégées qui pourra répondre aux éventuelles questions portant sur les aires protégées existantes ou projetées.

PAR LE PRÉSIDENT:

245

Merci.

Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. DONALD GINGRAS:

250

Oui bonsoir.

255

Mon nom est Donald Gingras, je suis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune à la Direction générale de la Côte-Nord.

Je suis aussi accompagné de personnes-ressources. Il y a monsieur Alain Tremblay derrière moi au secteur de l'Énergie et aussi madame Nathalie Bourbonnais qui est spécialisée dans les questions fauniques qui est ici à ma gauche.

260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

Maintenant, du côté du ministère des Transports.

265

PAR M. MARC LARIN:

Bonsoir.

270

Alors je me nomme Marc Larin, je suis chef de service Inventaires et plans à la Direction de la Côte-Nord du ministère des Transports.

275

Donc je suis accompagné moi aussi de gens de chez nous. J'ai derrière moi mon collègue Michel Dignard du Secrétariat aux affaires maritimes du ministère, et dans la salle monsieur Bernard Héту du Service de l'environnement du ministère, spécialiste des questions de climat sonore.

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Merci beaucoup.

285

La Commission a également invité le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la MRC de Sept-Rivières et la MRC de Minganie pour être disponibles à répondre par écrit à des questions qui pourraient éventuellement leur être adressées.

Maintenant, du côté du promoteur!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

290

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire, bonsoir mesdames messieurs.

295

Alors je m'appelle Patrick Arnaud, je travaille donc pour Hydro-Québec, je suis ingénieur.

Je vous présente à ma gauche madame Christiane Rompré qui a été la chargée de projet en environnement pour ce projet, et à ma droite, monsieur Bruno Picard qui est l'ingénieur en planification de réseaux à TransÉnergie, le client de notre projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

300

Bonsoir et bienvenue à tous pour participer à cette Commission d'enquête.

J'invite maintenant chaque requérant à tour de rôle à venir présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés à la ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en deuxième partie de l'audience publique. Je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

305

310

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
CONSEIL DE MÉTIS CÔTE-NORD**

PAR LE PRÉSIDENT:

315

J'inviterais premièrement le représentant du Conseil de Métis Côte-Nord, monsieur Christian Turgeon.

PAR M. ANDRÉ FORBES:

320

C'est pas le bon nom.

PAR LE PRÉSIDENT:

325

Pardon?

PAR M. ANDRÉ FORBES:

330

Ça a été biffé pour André Forbes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur, assoyez-vous, pour qu'on puisse saisir votre nom, vous devez...

335

PAR M. ANDRÉ FORBES:

On a changé le nom pour André Forbes.

PAR LE PRÉSIDENT:

340

Allez-y monsieur! Donc vous remplacez monsieur Turgeon?

PAR M. ANDRÉ FORBES:

Si vous voulez.

345

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce que vous voulez dire par si vous voulez? Si moi je choisis...

350

PAR M. ANDRÉ FORBES:

C'est parce qu'il y avait deux (2) personnes, on était censé être deux (2) personnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

355

OK. Donc je présume que vous remplacez monsieur Turgeon?

PAR M. ANDRÉ FORBES:

360

L'autre travaille, il peut pas se présenter, donc c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau.

365

PAR M. ANDRÉ FORBES:

Alors il faut s'en tenir à notre lettre. On va la lire!

370

"Madame la ministre, le Conseil de Métis Côte-Nord représente les Métis membres de la Communauté du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan, CMDRSM vivant sur la Côte-Nord, demande la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine.

375

"Selon l'information disponible auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE: "Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité a le pouvoir de requérir un examen public d'un projet en demandant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la tenue d'une audience publique".

380

"Le Conseil de Métis Côte-Nord demande cette audience publique afin d'être en mesure d'exprimer ses préoccupations, celles du conseil de la Communauté métisse, CMDRSM, et celles de ses membres, de donner l'opinion des Métis sur un projet qui serait situé sur nos territoires ancestraux de pratique d'activités traditionnelles.

385 "Même si plusieurs motifs justifient cette demande des Métis, le principal est la crainte d'être ignorés par Hydro-Québec et le gouvernement du Québec, de ne pas être écoutés, consultés et accommodés s'il y a lieu. Cela a été le cas pour les Métis dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

390 "Le rapport final du BAPE dans le cadre du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine indique à la page 40 que: "Enfin, le Groupe de recherche en macroécologie constate que la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan n'a pas été considérée dans l'évaluation des impacts du projet. Il est d'avis que cette communauté doit être consultée dans la mesure où elle exerce des activités traditionnelles de chasse et de pêche sur le territoire visé par le projet DM56, p. 84".

395 "Est-ce que le Conseil de Métis Côte-Nord est ouvert à une médiation, tel que prévu selon l'information disponible auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE? Oui. Toutefois, nous demandons à ce que cette médiation, s'il y a lieu, ne modifie en rien le droit du Conseil de Métis Côte-Nord en tant que requérant d'obtenir la tenue d'une audience publique concernant ledit projet.

"Bien à vous, Christian Turgeon, conseiller Métis Côte-Nord."

405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Forbes.

410

CONSEIL INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Maintenant j'inviterais le ou les représentants du Conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam. Madame Lyne Morissette!

Madame Morissette!

420 **PAR Mme LYNE MORISSETTE:**

Bonsoir monsieur le Président ainsi que madame la Commissaire.

425 Alors je vais vous présenter ici l'équipe qui m'accompagne. Alors à ma gauche, notre conseiller juridique, monsieur Gary Carot, qui nous représente ainsi que le conseiller ici de Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam dans les dossiers des territoires et des négociations,

monsieur Jonathan McKenzie ici à ma gauche, et moi-même Lyne Morissette, représentante secrétaire générale pour Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam.

430 Alors on va vous présenter les raisons de notre requête pour la demande d'audience.
Merci!

 Alors d'abord c'est maître Gary Carot qui va d'abord nous faire un préambule bref qui est important.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

 Un instant! Est-ce que c'est un préambule qui – là, on est dans la lecture des requêtes.

440 **PAR Me GARY CAROT:**

 C'est un préambule qui va durer quinze (15) secondes, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

445

 C'est un préambule qui nous met...

PAR M. GARY CAROT:

450 C'est pour protéger les droits de mes clients...

PAR LE PRÉSIDENT:

 Allez-y!

455

PAR M. GARY CAROT:

... que je vous adresse aujourd'hui, monsieur le Commissaire. Merci de nous recevoir.

460 Comme madame Morissette m'a présenté, je suis le représentant légal du Conseil ITUM. Nous comptons à vous informer aujourd'hui que notre participation aujourd'hui est sous réserve des procédures qui sont pendantes devant la Cour; il y a des procédures qui sont pendantes devant la Cour supérieure qui visent le projet la Romaine.

465 Aussi, il y a des procédures qui vont être déposées à la Cour le 7 mai prochain, c'est une requête en injonction interlocutoire qui vise aussi le projet la Romaine, le projet la Romaine en son ensemble qui inclut le complexe et les lignes de transport.

470 Je voudrais aussi dire que notre présence aujourd'hui aussi est sous réserve d'une possible procédure contre le mandat du BAPE qui est aujourd'hui en processus compte tenu, selon nous, du processus qui est vicié et la division illégale du projet.

Et sous cette réserve-là, je laisse la parole à monsieur McKenzie qui va lire la requête.

475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y monsieur McKenzie.

480 **PAR M. JONATHAN McKENZIE:**

Kuei...

Je vous ai dit bonjour, je suis très heureux d'être ici parmi vous.

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Kuei!

490 **PAR M. JONATHAN McKENZIE:**

"Madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, projet hydroélectrique de la Romaine.

495 "Madame la ministre, nous vous faisons parvenir la présente au nom de la soussignée du Conseil Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam et des Uashaunnuat y compris les familles traditionnelles.

500 "La présente vous est transmise sans préjudice à nos droits et procédures judiciaires, notamment les Uashaunnuat..." - ça, je le lirai pas là, c'est un peu, il y a des chiffres là-dedans, là...

PAR Me GARY CAROT:

Je vais juste lire cette section-là.

505 **PAR M. JONATHAN McKENZIE:**

Oui, c'est ça.

510 **PAR Me GARY CAROT:**

"La présente vous est transmise sans préjudice à nos droits et procédures judiciaires, notamment: Les Uashaunnuat et al. contre le Procureur général du Québec, numéro de Cour 500-17-050868-093; Les Uashaunnuat et al. contre Gail Shea et al, la Cour fédérale, dossier 515 T-923-09; Les Uashaunnuat et al. contre John Baird et al., Cour fédérale, T-957-09; Philomène McKenzie et al. contre le Procureur général du Québec et al., Cour supérieure de Montréal, 500-05-027983-962; et finalement, La Bande Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam et al. contre le Procureur général du Canada et al., Cour supérieure de Québec, 200-17-004196-036."

520 **PAR M. JONATHAN MCKENZIE:**

Ça, c'est un peu le sérieux du Conseil de bande, qu'est-ce qu'il a lu, lui, là.

"Nous affirmons notre juridiction et nos droits de propriété sur toutes nos terres 525 traditionnelles. Tout développement dans nos terres traditionnelles exige le consentement des Uashaunnuat. Ceci vaut également pour toutes les installations d'Hydro-Québec à l'intérieur de nos terres traditionnelles, y compris les lignes de transport raccordant le complexe du Haut-Churchill au poste Arnaud.

530 "Or, les lignes de transport qui achemineraient l'électricité produite dans les quatre (4) centrales hydroélectriques du complexe la Romaine vers le poste Montagnais et Arnaud seraient construites et exploitées sur les terres traditionnelles des Uashaunnuat et des familles traditionnelles.

535 "Les Uashaunnuat s'opposent à tous ces développements, ainsi qu'à tous développements dans nos terres traditionnelles qui sont effectués sans notre consentement. Par conséquent, nous affirmons que le complexe la Romaine, incluant les lignes de transport, ne peut aller de l'avant sans le consentement des Uashaunnuat. Il va sans dire que cela exige aussi la consultation et l'accommodement des Uashaunnuat.

540 "ITUM, et les Uashaunnuat et les familles traditionnelles n'ont jamais consenti à ces projets, que le projet du complexe la Romaine, et notamment les lignes de transport, soient réalisés sur leurs terres traditionnelles. En conséquence, les autorisations qui ont été et qui 545 pourraient être émis par le gouvernement du Québec quant au projet du complexe la Romaine, incluant les lignes de transport, sont et seraient sans égard à notre titre et à nos droits et sans égard aux Uashaunnuat qui utilisent leurs terres traditionnelles.

"Plus particulièrement, le projet de la Romaine, et notamment les lignes de transport, violent de plein fouet nos droits et portent atteinte à nos droits constitutionnels à savoir notre titre 550 autochtone, nos droits ancestraux et nos droits issus de traités. Le projet de la Romaine et notamment les lignes de transport auraient des impacts irréparables et irrémédiables sur l'environnement atmosphérique, terrestre et aquatique de nos terres traditionnelles en plus

d'avoir des conséquences sociales, économiques, écologiques et personnelles néfastes pour les Uashaunnuat.

555

"Par ailleurs, nous n'avons jamais été consultés au sens légal ni par le gouvernement du Québec, ni par le gouvernement du Canada, ni par Hydro-Québec, quant au projet du complexe la Romaine y compris les lignes de transport.

560

"Comme vous le savez, nous avons entamé des procédures judiciaires afin de nous opposer à la construction du complexe la Romaine y compris les lignes de transport. Ainsi, le 4 juin 2009, nous avons déposé à la Cour supérieure du Québec la requête introductive d'instance en nullité, en injonction et pour l'obtention de conclusions déclaratoires à l'encontre de ce projet. Lors de la conférence de gestion devant l'honorable juge Jacques R. Fournier, en date du 30 mars 2010, nos procureurs ont informé la Cour de notre intention de déposer une requête en injonction interlocutoire d'ici le 7 mai 2010. Le début des audiences est prévu pour le 6 juillet 2010. Notre objectif est d'empêcher la réalisation du projet vu l'absence de notre consentement ainsi que de la violation de nos droits.

565

570

"Nous avons également déposé deux (2) demandes de contrôle judiciaire à la Cour fédérale le 4 et le 12 juin 2009 relativement aux décisions du gouvernement fédéral d'autoriser le projet du complexe la Romaine, incluant les lignes de transport.

575

"Par ailleurs, le 12 février 2010, nous avons adressé une lettre à madame Marie-Claude Thériberge, dont copie est jointe à la présente, lui indiquant notre volonté de participer à des consultations quant à l'évaluation environnementale et sociale d'un des aspects indissociables du projet de complexe la Romaine, à savoir les lignes de transport projetées. Nous avons également indiqué avoir des commentaires à formuler sur le contenu de l'étude d'impact du projet de raccordement du complexe de la Romaine au réseau de transport en Minganie par Hydro-Québec TransÉnergie.

580

585

"Or, malgré l'absence de consentement, de consultation et d'accommodement des Uashaunnuat quant au projet du complexe la Romaine y compris les lignes de transport, et malgré les déficiences et lacunes de l'étude d'impact du projet de raccordement du complexe la Romaine au réseau de transport en Minganie par Hydro-Québec TransÉnergie quant aux effets négatifs sur notre titre, nos droits et intérêts dans nos terres traditionnelles et sur l'environnement, vous avez néanmoins décidé, le 25 février 2010, de rendre publique cette étude d'impact le 9 mars 2010, et ce, sans égard à notre titre et à nos droits et sans égard aux Uashaunnuat qui utilisent leurs terres traditionnelles. Toutefois, compte tenu de ce qui précède, cette étude d'impact n'aurait jamais dû être rendue publique.

590

"Dans les circonstances, en plus de la nécessité d'obtenir notre consentement, nous réitérons la nécessité de nous consulter et accommoder quant aux impacts spécifiques du projet de complexe la Romaine, incluant les lignes de transport, sur notre titre autochtone, nos droits

595 ancestraux et nos droits issus de traités, de même que sur nos intérêts, traditions, pratiques,
activités et coutumes.

600 "Par ailleurs, et sous réserve de ce qui précède, nous vous demandons que le projet de
raccordement de complexe hydroélectrique de la Romaine fasse au moins l'objet d'une audience
publique. L'audience publique ne saurait toutefois constituer un remplacement de la nécessité de
respecter les droits des Uashaunnuat, d'obtenir notre consentement et de nous accommoder
quant au projet de complexe la Romaine, incluant les lignes de transport.

605 "Veuillez agréer, madame la ministre, nos salutations distinguées."

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

610 Merci beaucoup.

CORPORATION AMORY-GALLIENNE DE MATAMEC

615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Simon-Michel Bélisle de la Corporation Amory-Gallienne
de Matamec.

620 **PAR Mme CAROLINE CLOUTIER:**

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire.

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

PAR Mme CAROLINE CLOUTIER:

630 Donc Caroline Cloutier, vice-présidente, en remplacement de monsieur Simon-Michel
Bélisle qui ne pouvait pas être présent ce soir.

Je vous présente également ma collègue!

635

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Virginie Provost, administratrice sur le conseil d'administration.

640 **PAR Mme CAROLINE CLOUTIER:**

Alors si vous me permettez, je vais faire un résumé de la lettre qui a été envoyée. Vous me direz s'il y a des éléments qu'on doit raccourcir.

645 Donc la Corporation Amory-Gallienne de Matamec est un organisme à but non lucratif qui a été créé en 1988, suite à l'abandon des recherches dans la station de biologie de Matamec, qui a eu des études depuis le début du siècle, notamment sur le saumon de l'Atlantique.

650 Alors le but de notre organisation était vraiment de protéger une partie de ce territoire-là. Notre mission est la protection et la mise en valeur du bassin versant de la rivière Matamec ainsi que du marais salé le Petit-Havre.

655 Alors notre organisation a accompli une partie de son mandat, en fait il y a un objectif qui a été atteint en 1994 lorsque le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs a décrété à l'époque la constitution de la Réserve écologique de la Matamec. Et l'organisme était très heureux d'apprendre également en 2002 l'octroi d'un statut d'aire projetée pour le secteur nord de la réserve écologique actuelle.

660 Donc la corporation, vous comprendrez, a des préoccupations étant donné que nous, on travaille à la préservation de cette aire protégée là depuis plusieurs années, et on tient à dire qu'on est fier du degré de préservation qui a été maintenu quand même dans une aire protégée qui a obtenu le plus haut statut de protection au Québec.

665 Alors nos préoccupations! Tout d'abord, au niveau de la fragmentation du territoire, la perte de superficie protégée, la perte d'habitats.

On se questionne également sur le maintien des espèces à statut précaire qui sont présentées dans l'étude d'impact.

670 Nous avons également des questionnements par rapport à l'accessibilité de la réserve écologique de même qu'à l'application, par exemple, de phytocides ou d'autres mesures en ce sens-là.

675 Alors la CAGM espère pouvoir enrichir un peu le processus de par ses questionnements et ses recommandations.

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

680

Merci beaucoup.

685

HYDRO-QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

690

Maintenant j'inviterais monsieur Patrick Arnaud d'Hydro-Québec à présenter l'objet de sa requête. Vous pouvez demeurer sur place.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

695

Merci monsieur le Président.

Alors je lirai le paragraphe qui résume bien notre demande.

700

"Hydro-Québec souhaite maintenir, tout au long du processus d'autorisation gouvernementale, le climat de transparence et de partenariat créé avec le milieu d'accueil dans le cadre de l'avant-projet. Dans ce contexte et dans le but de respecter l'échéancier du projet, nous vous demandons par la présente de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une audience publique au plus tôt après la période d'information et de consultation publiques devant se terminer le 23 avril 2010.

705

"Nous vous remercions, madame la Ministre, de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'agréer nos sentiments distingués."

PAR LE PRÉSIDENT:

710

Merci.

Maintenant, ça complète la présentation des requêtes à la ministre pour enclencher cette présente Commission d'enquête; elle avait reçu quatre (4) requêtes.

715

720

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
HYDRO-QUÉBEC**

725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La parole est maintenant au promoteur, monsieur Patrick Arnaud d'Hydro-Québec, qui présentera son projet, environ quinze-vingt (15-20) minutes. Et après cette présentation, nous ferons une pause, et le registre des questions sera ouvert.

730

Donc la parole est à vous, monsieur Arnaud!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

735

Alors bonsoir mesdames messieurs.

Il nous fait plaisir d'être avec vous ce soir pour vous présenter le projet d'expansion du réseau de transport en Minganie qui permettra le raccordement des centrales de la Romaine, résultat de nombreuses études que nous avons menées ces dernières années avec votre participation.

740

Donc je vous ai présenté mes collègues.

La présentation ce soir sera composée de trois (3) grandes parties! D'abord du point de vue technique, nous verrons la raison d'être du projet et les variantes envisagées, la solution retenue ainsi que les grandes composantes du projet.

745

Ensuite, pour l'aspect environnemental, nous aborderons les études de tracés de lignes et d'emplacement de postes, les impacts et les principales mesures d'atténuation.

750

Et pour terminer, nous ferons un survol de nos relations avec le milieu d'accueil, la participation du public et les retombées économiques.

Commençons, si vous le voulez bien, par les aspects techniques! La raison d'être du projet est la suivante: par l'expansion du réseau de transport en Minganie, il s'agit de faire transiter la production des quatre (4) centrales de la Romaine situées sur la Côte-Nord à la hauteur de Havre-Saint-Pierre vers le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie. Comme vous le savez, il s'agit des centrales de la Romaine-1, de la Romaine-2, de la Romaine-3 et de la Romaine-4.

755

760

Or, les seuls postes à haute tension de la Côte-Nord qui peuvent recevoir la production de ces dernières centrales sont les postes Arnaud et des Montagnais situés à quelque deux cent soixante-cinq kilomètres (265 km) de ces centrales à la hauteur de Sept-Îles.

765 Signalons que les mille cinq cent cinquante mégawatts (1550 MW) des centrales de la Romaine doivent être transportés au moyen de deux (2) liens distincts, afin de se conformer aux critères de fiabilité et de stabilité de réseau ainsi qu'à la réglementation des organismes de régulation nord-américains.

770 La solution retenue consiste à construire des lignes à sept trente-cinq (735 kV) tout en les exploitant dans un premier temps à une tension de trois cent quinze (315) kV pour transporter la production des centrales de la Romaine.

775 Donc, nous construirons une ligne à sept trente-cinq (735) kV entre les postes de la Romaine-2 et Arnaud et une ligne à trois cent quinze (315) kV entre les postes de la Romaine-1 et de la Romaine-2. Ces lignes constituent le premier raccordement, que nous appelons raccordement sud, à mettre en place entre 2011 et 2016.

780 Puis nous construirons une ligne à sept trente-cinq (735) kV entre les postes de la Romaine-3 et de la Romaine-4 et une autre entre les postes de la Romaine-4 et du poste des Montagnais. Ces lignes constituent le deuxième raccordement que nous appelons raccordement nord à mettre en place entre 2015 et 2020.

785 Cette solution, tout en permettant d'acheminer la production des centrales de la Romaine vers le réseau de transport existant, facilitera l'intégration d'une production additionnelle qui est déjà prévue au Plan stratégique d'Hydro-Québec.

790 Il s'agirait alors de rehausser de trois cent quinze (315 kV) à sept trente-cinq (735) kV la tension d'exploitation sans aucune modification à ces lignes.

795 Signalons que la ligne entre les postes de la Romaine-2 et Arnaud sera la première à être mise en service en 2014 pour sortir la puissance de six cent quarante mégawatts (640 MW) de la centrale de la Romaine-2 qui sera la première et la plus importante à être complétée.

800 Comme vous pouvez le voir à l'écran, le projet comprend quatre cent quatre-vingt-seize kilomètres (496 km) de lignes. Ces lignes sont supportées par quatre (4) types de pylônes et nécessiteront du déboisement sur des largeurs variant de quatre-vingts (80 m) à quatre-vingt-quinze mètres (95 m).

805 Nos ingénieurs en conception de lignes ont étudié et proposé différents types de pylônes. Ceux-ci sont utilisés en fonction de la topographie du terrain et dans un contexte de construction optimale.

805 Dans le présent projet, du sud au nord, on trouve des pylônes haubanés en V avec des câbles de part et d'autre, puis des pylônes en Y haubanés, puis des pylônes rigides à quatre (4) pieds, puis enfin des pylônes à chaînettes haubanés.

810

Pour ce qui est des postes, on construira un nouveau poste près de chaque centrale, et on fera des modifications dans les deux (2) postes existants, soit les postes Arnaud et Montagnais.

815

Passons maintenant à la question de l'hébergement des travailleurs! Pendant la construction, nous prévoyons héberger nos travailleurs de deux (2) façons: d'abord en utilisant les moyens existants à Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre et Longue-Pointe principalement; puis à travers des campements temporaires.

820

Pour le raccordement sud, on utilisera le campement des Murailles et un campement temporaire devra être aménagé à la hauteur du village de Rivière-au-Tonnerre; d'abord, on l'a rebaptisé le campement de Rivière-au-Tonnerre.

825

Pour la construction du raccordement nord, quatre (4) campements seront requis. On utilisera d'abord le futur campement du Mista prévu pour la construction des centrales de la Romaine-3 et de la Romaine-4, et le campement du poste des Montagnais qui sera rénové et agrandi. De plus, deux (2) nouveaux campements temporaires seront installés, l'un à une soixantaine de kilomètres du poste de la Romaine-4 et l'autre à la même distance du poste des Montagnais.

830

Voyons le coût du projet! Le coût de ce projet de lignes et de postes est estimé à un milliard deux cent quatre-vingt-dix millions de dollars (1 290 000 000 \$), soit neuf cent huit millions (908 M\$) pour les lignes, trois cent quarante-deux millions (342 M\$) pour les nouveaux postes, et quarante-quatre millions (44 M\$) pour les postes existants, soit les postes Arnaud et des Montagnais.

835

Passons maintenant, mesdames et messieurs, à la deuxième partie de notre présentation qui fait le point sur nos études environnementales, ainsi que sur les impacts et les mesures d'atténuation proposées!

840

La première étape de l'évaluation environnementale a été de réaliser une étude de corridors à l'intérieur d'une vaste zone d'étude de près de seize mille kilomètres carrés (16 000 km²) qui prend la forme d'un fer à cheval reliant les quatre (4) centrales de la Romaine aux postes Arnaud et des Montagnais.

845

La zone d'étude couvre une partie du territoire des MRC de la Minganie et de Sept-Rivières, deux (2) communautés innues sont présentes sur ce territoire, soit celles d'Ekuanitshit et de Uashat Mani-Utenam.

850

Des études techniques et environnementales ont permis de dégager deux (2) corridors d'environ cinq kilomètres (5 km) de largeur. Ces corridors correspondent aux espaces les plus propices à la localisation de lignes et de postes sur le plan environnemental et social, mais également sur celui de la construction et de l'entretien du réseau.

Des études environnementales et techniques plus détaillées ont été réalisées à l'intérieur des corridors. Ces études ont permis d'élaborer des tracés de lignes de moindre impact. Ces tracés ont été présentés dans le milieu et ont été ajustés, dans la mesure du possible, en fonction des avis exprimés par les publics consultés.

855

Au sud, entre les postes de la Romaine-1 et de la Romaine-2 et le poste Arnaud, le tracé retenu a une longueur de deux cent quatre-vingt-neuf kilomètres (289 km). Il est généralement situé à quelques kilomètres au nord de la route 138 et il traverse en grande majorité des terres publiques fréquentées par les Nord-Côtiers et les Innus à des fins récréatives de chasse ou de pêche. Ce tracé évite les milieux habités présents le long de la route 138, ainsi que les éléments valorisés du paysage côtier.

860

Au nord, entre les postes de la Romaine-3 et de la Romaine-4 et le poste des Montagnais, le tracé est d'une longueur de deux cent sept kilomètres (207 km) et évite les secteurs accidentés dévalés des rivières Fréchette et Magpie qui sont typiques des contreforts, ainsi que les zones d'accumulation de givre présentes sur les hauts sommets. Le tracé recoupe un milieu très peu fréquenté à l'exception des abords du poste des Montagnais.

865

L'étape suivante de nos études environnementales a été d'évaluer les impacts résiduels et de définir différentes mesures d'atténuation destinées à mieux intégrer le projet dans son milieu.

870

Les impacts se présentent en trois (3) familles: les impacts sur le milieu naturel, les impacts sur le milieu humain, et les impacts sur le paysage. Nous allons passer en revue ces impacts et les principales mesures d'atténuation qui y sont associées.

875

Voyons le milieu naturel! Le déboisement des emprises de lignes est l'un des principaux impacts du projet. Il s'agit d'une perte permanente puisque l'entretien des emprises vise à éliminer la végétation incompatible avec l'exploitation du réseau.

880

Outre la récupération des bois marchands, Hydro-Québec préservera la végétation dans des milieux sensibles comme les bordures de cours d'eau, les tourbières ou les vallées profondes, ce qui permettra de maintenir un habitat faunique de qualité pour certaines espèces.

885

Tant au sud qu'au nord, Hydro-Québec apportera une attention particulière aux tourbières. On cherchera en effet à répartir les pylônes de façon à éviter le plus possible ces milieux. Là où la mise en place d'un pylône sera inévitable, les travaux seront dans la mesure du possible réalisés sur sol gelé.

890

La faune maintenant! Chez la grande faune, le projet entraînera une réduction mineure de l'habitat de l'original, mais sans effet notable sur sa population.

895

Pour le caribou, le tracé nord recoupe certaines portions intéressantes pour l'habitat hivernal ou de mise bas. Mais ce type d'habitat se retrouve en abondance en périphérie des emprises de lignes. Par ailleurs, des études ont démontré que le caribou s'adapte aux infrastructures peu dérangementes telles les emprises de lignes.

900

Le déboisement entraîne également une perte d'habitat de nidification de certaines espèces d'oiseaux forestiers, mais cette activité sera réalisée en grande partie en automne ou en hiver, en dehors des périodes de nidification.

905

Mentionnons que le tracé évite le périmètre de protection établi autour de deux (2) nids d'aigle royal connus. En effet, les aigles royaux sont devenus très peu courants au Québec, donc il fallait les protéger.

Ajoutons enfin que cette faune bénéficiera de la végétation préservée en bordure des cours d'eau et dans les vallées.

910

Trois (3) aires protégées sont recoupées par les tracés de lignes. Au sud, le tracé traverse la Réserve écologique de la Matamec avec un minimum d'impacts puisque la ligne de la Romaine-2-Arnaud longe en grande partie le tracé de la ligne à cent soixante et un (161) kV qui s'y trouve déjà.

915

Par la suite, le tracé de la future ligne rejoint le corridor de ligne existant à sept trente-cinq (735) kV qui arrive au poste des Montagnais pour traverser la réserve aquatique de la rivière Moisie sans aucun impact sur l'habitat du saumon.

920

Le tracé de la ligne de la Romaine-4-des Montagnais traverse quant à lui le territoire de la réserve de biodiversité projetée du Massif-des-Lacs-Belmont-et-Magpie dans sa partie la plus nordique.

925

Cependant, les inventaires réalisés dans cette réserve ont permis de s'assurer que le tracé évite les principaux éléments naturels qui caractérisent cette réserve tels le grand lac Magpie ou les vallées escarpées des rivières Magpie Est et Fréchette.

930

Sur le plan du milieu humain! Hydro-Québec a cherché à éviter l'habitat qui s'y trouve, généralement constitué de chalets ou de camps de chasse et de pêche, de même que les secteurs exploités pour leurs ressources naturelles.

935

Sur près des cinq cents kilomètres (500 km) de lignes à construire, le principal impact permanent du projet sur les Nord-Côtiers est lié à l'acquisition d'une résidence dans le secteur de Sept-Îles et de deux (2) chalets avec bail le long du tracé de la ligne de la Romaine-2-Arnaud. Cependant, des modalités d'acquisition et de compensation seront convenues avec les personnes touchées.

Les activités récréatives pratiquées par les utilisateurs du milieu telle la chasse pourraient quant à elles être temporairement dérangées au pourtour des aires de travaux.

940 Deux (2) communautés innues fréquentent le milieu d'accueil du projet. Au sud les Innus d'Ekuanitshit fréquentent une zone d'exploitation intensive située dans le bassin du lac Puyjalon pour la pratique d'Innu Aitun, c'est-à-dire toutes les activités qui sont rattachées à leur culture et au mode de vie traditionnel.

945 De son côté, la communauté d'Uashat Mani-Utenam utilise la portion ouest du corridor de la Romaine-2-Arnaud pour la pratique des activités traditionnelles.

Au nord, quelques familles fréquentent les environs du poste des Montagnais.

950 Le déboisement et la construction des lignes entraîneront localement le dérangement de la pratique d'Innu Aitun mais de façon temporaire. Après la construction, l'emprise des lignes du sud pourra par ailleurs être utilisée pour certaines activités quotidiennes, notamment pour la chasse au petit gibier et la cueillette de petits fruits.

955 En outre, la présence des emprises de lignes soulève la problématique de l'ouverture du territoire. Toutefois, aucune route permanente ne sera construite dans le cadre du projet de raccordement, et les ouvrages de franchissement temporaires des cours d'eau seront retirés à la fin des travaux de tous les chemins de construction aménagés spécifiquement pour le projet.

960 Ainsi, il ne sera pas possible de circuler dans les emprises sur de grandes distances, compte tenu du nombre important de cours d'eau à traverser de façon sécuritaire, tant en hiver qu'en été. L'impact de la présence des lignes sur l'ouverture du territoire sera somme toute faible.

965 Le paysage! La protection du paysage a fait l'objet d'une attention particulière dans ce projet. L'impact visuel des futures lignes sera généralement faible grâce à leur localisation optimale. De courtes sections de lignes pourront toutefois être perçues brièvement par les usagers de la route 138, mais à une distance variant d'un à plusieurs kilomètres.

970 Vous pourrez d'ailleurs voir les simulations à l'arrière de la salle; on a toutes les simulations qu'on a faites qui ont été plastifiées pour votre consultation.

De plus, certaines portions de lignes, ou encore la partie supérieure de quelques pylônes, pourront être vues par certains résidents permanents et villégiateurs à proximité de ces lignes.

975 Parlons maintenant de la surveillance environnementale qu'Hydro-Québec exercera à toutes les étapes du déboisement et de la construction des lignes et des postes!

980 L'entreprise veillera au respect du contexte légal, des mesures d'atténuation normalisées, ainsi qu'à l'application rigoureuse des mesures d'atténuation particulières définies au cours de l'étude d'impact.

985 En plus de la surveillance des travaux, notre équipe participera à diverses études de suivi, notamment celui du caribou forestier, du bruit associé à la circulation routière et des impacts sociaux du projet de la Romaine dans le milieu d'accueil.

Nous assurerons également une participation à des comités de relation avec les communautés en présence dont plusieurs sont déjà sur pied actuellement du côté de la Minganie.

990 Passons maintenant, mesdames et messieurs, à la troisième et dernière partie de notre présentation qui fait le point sur la participation du milieu et les retombées économiques régionales!

995 Dès 2005, Hydro-Québec a mis en œuvre un programme de participation du public centré sur l'information et la consultation des publics concernés par le projet. Tout au long de l'étude d'impact, ce programme a permis d'informer les communautés innues et nord-côtières et de recueillir leurs préoccupations et leurs suggestions.

1000 Grâce à ce processus de rencontres et d'échanges d'informations, Hydro-Québec a pu valider et améliorer la localisation des lignes projetées. Le public a ainsi participé à l'intégration optimale de ces nouveaux équipements dans le milieu.

1005 Le programme de participation public comportait trois (3) grandes étapes: la consultation sur les corridors, la consultation sur les tracés étudiés, et l'information sur la solution retenue.

1010 Les publics rencontrés au cours des études de corridors et de tracés regroupaient les membres des communautés innues et nord-côtières. Ceux-ci étaient représentés par les élus, les gestionnaires du territoire, les différents ministères, les organismes socioéconomiques et impliqués dans le développement du tourisme, les groupes environnementaux, les propriétaires, les utilisateurs du milieu et le grand public.

1015 Différents moyens de communication ont été utilisés au cours du processus de réalisation de ces études avec les publics. Depuis cinq (5) ans, plus de soixante-quinze (75) activités de communication ont été réalisées avec le milieu à différentes étapes. Mentionnons notamment l'étape d'information et d'échanges, les rencontres portes ouvertes, les conférences locales, et la participation à des salons commerciaux qui se sont tenus sur la Côte-Nord durant la réalisation de ces études.

1020 Durant la consultation, différentes préoccupations ont été émises quant à la localisation des tracés de lignes. Dans le cas du tracé sud par exemple, plusieurs modifications ont été

apportées pour répondre à ces préoccupations. Exemples: éviter un projet de refuge faunique, éviter des sentiers de plein air, réduire les impacts sur les paysages valorisés, optimiser le passage des lignes près de certains lacs utilisés pour la villégiature, éviter les baux d'exploitation minière pendant la construction.

1025

Bien sûr, les retombées économiques régionales ont également fait l'objet de beaucoup de discussions avec le milieu. Comme elle le fait pour l'ensemble de ses projets, Hydro-Québec s'engage à mettre en place diverses mesures pour maximiser les retombées économiques régionales du projet.

1030

Une des mesures proposées est la participation à un comité de retombées économiques régionales composé de représentants d'organismes régionaux à vocation économique, des communautés innues touchées et d'Hydro-Québec. Ce comité fera le suivi des appels d'offres et des retombées réelles du projet.

1035

De plus, des clauses de sous-traitance régionales seront intégrées aux contrats majeurs. Hydro-Québec adoptera également des mesures qui favorisent l'attribution de contrats de déboisement à des entreprises régionales, l'achat de biens et de services dans votre région, le recours à des entreprises de services professionnels aussi dans votre région.

1040

Les retombées économiques régionales directes liées à la réalisation des lignes et des postes sont évaluées à cent vingt-huit millions de dollars (128 M\$) qui permettront à une main-d'œuvre régionale ainsi qu'aux entreprises de services et de construction de participer de façon substantielle au projet entre 2011 et 2020.

1045

À ce montant s'ajoute le versement des sommes liées aux ententes de partenariat conclues avec le milieu d'accueil équivalant à un pour cent (1 %) de la valeur admissible du projet.

1050

En conclusion, mesdames et messieurs! Ce projet de raccordement des centrales de la Romaine est un grand projet de lignes et de postes élaboré avec les gens du milieu durant les cinq (5) dernières années, et pour lequel on a visé une intégration optimale dans le territoire.

1055

C'est pour nous un projet qui répond aux critères de développement durable puisque c'est un projet économique, acceptable au niveau environnemental, et qui répondra à nos besoins et à ceux des générations futures.

Merci de votre attention.

1060

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Arnaud. Évidemment, votre présentation va être déposée au centre de documentation à l'arrière?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1065

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070

Oui, merci beaucoup.

Le registre est maintenant ouvert. Donc vous savez que pour vous y inscrire, vous devez vous rendre à l'arrière, autant à Havre-Saint-Pierre qu'à Sept-Îles.

1075

Et nous serons de retour dans précisément quinze (15) minutes, c'est-à-dire à huit heures et quart (8 h ¼). Merci beaucoup!

1080

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CAROLINE CLOUTIER (Sept-Îles)**

1085

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons reprendre la séance.

1090

Nous n'avons pas d'intervenants inscrits au registre de Havre-Saint-Pierre!

Donc j'inviterais madame Caroline Cloutier s'il vous plaît.

1095

Bonsoir madame Cloutier.

PAR Mme CAROLINE CLOUTIER:

Bonsoir à nouveau.

1100

Alors j'ai deux (2) questions. La première question! Étant donné que le tracé proposé occasionnera la fragmentation de la Réserve écologique de la Matamec, puisqu'on parle d'un nouveau secteur dans la portion sud-est de la réserve qui va être divisée.

1105

On sait qu'il y a déjà un secteur qui est fragmenté, compte tenu de la présence de la ligne existante, donc la Corporation Amory-Gallienne de Matamec considère que cette fragmentation du territoire, une fragmentation supplémentaire dans la réserve écologique, vient faire perdre l'intégralité de la portion sud de la réserve et ce, même si le tracé de la ligne suit une partie de l'ancienne ligne, étant donné que les dimensions de l'élargissement, on a parlé tout à l'heure de quatre-vingts (80 m) à quatre-vingt-seize mètres (96 m), a un impact tout aussi important à nos yeux que l'ouverture d'un nouveau secteur.

1110

Alors la question: quelles mesures seront prises pour compenser l'ensemble des superficies perdues au niveau du territoire protégé et ce, autant pour l'ouverture de la nouvelle ligne que la portion sud de la réserve écologique, étant donné qu'il y aura une fragmentation importante?

1115

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Je vais tout d'abord demander au promoteur de répondre à la question qui était très bien posée, puis j'inviterais par la suite, du côté du ministère du Développement durable, j'aurai quelques questions à vous poser là-dessus.

1120

Du côté de monsieur Arnaud!

1125

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui monsieur le Président. J'aimerais qu'on projette une carte, parce que je pense que c'est important qu'on puisse visualiser la Réserve Matamec.

1130

PAR LE PRÉSIDENT:

Une petite mise au point! D'ailleurs toutes les cartes que vous allez projeter sont déjà dans l'étude d'impact?

1135

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, absolument.

1140

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y en a pas de nouvelles?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1145

Pas de nouvelles cartes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150

OK.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Donc pour répondre d'abord à la question de madame Cloutier, je pense que je vais demander à ma collègue Christiane Rompré de situer exactement le tracé de la ligne dans la Réserve Matamec qu'on voit ici, dont on voit ici le tracé en vert.

1155

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

Oui monsieur le Président, vous avez les limites de la Réserve écologique de la Matamec ici en vert, avec la présence de la ligne à cent soixante et un (161) kV qui est déjà existante évidemment, et le tracé qu'on propose qui est situé au sud de l'emprise.

1160

À l'exception de cette petite partie, donc on suivrait l'emprise existante. Sur une longueur de sept point quatre kilomètres (7,4 km), exactement.

1165

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1170 Alors comme vous pouvez le voir, monsieur le Président, donc là maintenant, je vais répondre à la question de madame Cloutier!

Il y a pas de compensations qui sont envisagées.

1175 On n'avait pas le choix, il fallait absolument passer dans la Réserve Matamec. Donc notre premier souci, ça a été de rencontrer la Direction du patrimoine écologique pour leur faire part de notre intention de traverser cette partie de la réserve et de le faire le plus proche possible de la ligne cent soixante et un (161 kV).

1180 Maintenant, il y a une petite portion effectivement à l'ouest où on n'a pas pu suivre la ligne cent soixante et un (161 kV).

1185 Nous avons donc discuté avec le Patrimoine, et le Patrimoine nous a demandé – nous avons proposé une première solution qui passait au nord de la ligne cent soixante et un (161 kV) – et suite aux discussions avec le Patrimoine, on a accepté de déplacer la ligne au sud, pour qu'il y ait un impact mineur, puisqu'à cette époque-là, il y avait l'intention peut-être de soustraire la partie sud de la réserve écologique, c'est-à-dire de la soustraire des limites de la réserve.

1190 Donc les limites de la réserve auraient été redéfinies. Maintenant, nous ne savons pas où en sont les discussions à ce propos-là, au niveau de la Direction du patrimoine.

C'est donc ça, les trois (3) points. C'était inévitable de passer là.

1195 Nous avons discuté avec la Direction du patrimoine et on en est, en ce moment, à éventuellement une exclusion, donc je pense que la Direction du patrimoine pourrait vous renseigner au niveau où en sont les discussions et les intentions à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 On va aller les voir.

Donc du côté du ministère du Développement durable?

PAR M. DENIS TALBOT:

1205 Oui monsieur le Président. J'inviterais mon collègue du Patrimoine écologique, Dominic Boisjoly à venir répondre à vos questions.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1210 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire!

Alors en ce qui a trait à l'extraction des limites, c'est pas fait actuellement. En fait, on attend de voir si le projet est accepté par le gouvernement.

1215 Effectivement, on s'est entendu avec Hydro-Québec pour l'extraire en fonction du tracé que vous voyez présentement.

On avait demandé idéalement de suivre le tracé existant tout au long de la ligne, mais pour des raisons techniques, Hydro-Québec nous a dit que c'était pas possible.

1220 Par contre, on prévoit quand même garder la portion résiduelle au sud de la réserve écologique au sein de la réserve écologique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225 Il y avait deux (2) éléments dans la question.

Madame Cloutier parlait de l'intégrité de la réserve. Comment, du côté du ministère, vous vous assurez de cette intégralité-là quand il y a une ligne qui traverse la réserve?

1230

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1235 Bien, le fait que la ligne soit exclue de la réserve écologique, puis que l'emprise soit déboisée, il y a atteinte à l'intégrité, c'est évident. De même que la fragmentation aussi. Le fait que la ligne va longer le tracé existant, on considère qu'effectivement, il y a un certain niveau de fragmentation.

Mais ça fait partie – la ligne doit passer en quelque part, et c'est le tracé de moindre impact qu'Hydro-Québec a proposé.

1240

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous trouvez ça acceptable?

1245 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, il y a un impact. Ça, on peut pas le nier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250

Est-ce qu'il y aurait des mesures d'atténuation?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1255

Il y aurait des mesures d'atténuation en termes de superficie. Il faudrait discuter avec Hydro-Québec à ce niveau-là, en termes peut-être de fonds de gestion. Il y aurait plusieurs...

PAR LE PRÉSIDENT:

1260

Est-ce que vous avez discuté avec Hydro-Québec sur la possibilité d'agrandir la réserve, pour compenser les superficies qui étaient perdues?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1265

Non, c'est pas une discussion qui a eu lieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270

Est-ce que ça se peut?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1275

Bien, c'est possible, mais est-ce que ça relève d'Hydro-Québec de décider d'agrandir une réserve écologique?

PAR LE PRÉSIDENT:

1280

Non, je vous pose la question à vous.

Est-ce que dans les discussions que vous avez eues avec Hydro-Québec, est-ce qu'une mesure d'atténuation pourrait être de compenser selon les superficies qui ont été retranchées?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1285

En milieu équivalent, ça pourrait être une possibilité, je suppose, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE:

Bien, vous dites que ça serait une possibilité, est-ce que c'est quelque chose qui va être considéré ou est-ce que ça a pas été discuté?

1295

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

À ma connaissance, ça l'a pas été discuté. Je pourrai vous revenir avec ça pour vous confirmer le tout.

1300

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord, merci.

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais en général, le ministère, comment il se positionne par rapport à une perte de superficie dans une réserve?

1310

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Dans une réserve écologique, à ma connaissance, il y a pas de cas équivalent, donc ce serait à considérer. Ce serait un cas unique. Je vous reviens là-dessus.

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce que vous voulez dire par vous allez revenir là-dessus?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1320

Bien, je vais vérifier si c'est bel et bien un cas unique.

Et si on est prêt à considérer un agrandissement de la réserve écologique comme mesure de compensation.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce que d'après vous, c'est possible? Si on retranche au sud, est-ce qu'on peut compenser au nord?

1330

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

C'est pas des milieux équivalents au nord, c'est pour ça que je parlais de milieux équivalents tout à l'heure.

1335

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait ailleurs à ce moment-là?

1340

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Bien, de la portion sud, il y a certaines zones qui sont pas incluses, maintenant il y a des terrains aussi qui sont de nature privée, donc c'est pas possible d'intégrer ces milieux-là.

1345

Donc il faudrait étudier le cas plus en détail, je peux pas vous répondre présentement là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

Du côté du MRNF, est-ce que vous avez des commentaires par rapport à ça?

PAR M. DONALD GINGRAS:

1355

Bien, les questions de réserves écologiques, c'est pas sous notre juridiction, alors non, monsieur le Président, j'aurai pas de commentaires là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360

J'avais une petite question, tant qu'à avoir la carte qui est là, et je vais revenir à vous, madame Cloutier, ce sera pas long!

Pourquoi la ligne cent soixante et un (161 kV), pourquoi le projet de tracé s'éloigne de la ligne cent soixante et un (161 kV) en s'en allant vers l'est?

1365

Pourquoi vous avez pas suivi tout le tracé de la ligne, de la petite ligne cent soixante et un (161 kV)?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1370

Madame Rompré.

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

1375 Monsieur le Président, la raison, c'est que les portées entre les pylônes d'une ligne à sept
trente-cinq (735 kV) sont très grandes, on parle de près de cinq cents mètres (500 m),
comparativement à celles d'une ligne à cent soixante et un (161) kV où on a une grande
flexibilité.

1380 Et quand on arrivait dans la section ici, on devait mettre un pylône d'ancrage. Vous voyez
le ruisseau qui est ici et donc on empiétait directement dans ce pylône-là qui est un pylône à trois
(3) mâts, un pylône d'ancrage d'angle.

1385 Et ensuite, on devait descendre comme ça et s'approcher de la route 138 avec encore le
même type de pylône, avec un impact visuel très important.

Donc il y avait une détérioration importante du ruisseau qui est ici, une fois qu'on avait
longé, il fallait revenir encore une fois avec un pylône très important à la hauteur de la route 138,
ce qui aurait occasionné un impact important sur le plan visuel.

1390 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On aurait fait un "bypass". C'est comme un "bypass" et ça aurait nécessité deux (2)
pylônes d'angle qui sont quand même très très visibles, en plus de détériorer le ruisseau.

1395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Cloutier, vous aviez une deuxième question?

1400 **PAR Mme CAROLINE CLOUTIER:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1405 Vous voyez qu'on met des sous-questions, puis on va essayer d'aller au fond des choses!

PAR Mme CAROLINE CLOUTIER:

Parfait, c'est apprécié, merci.

1410 Alors on a parlé tout à l'heure qu'il y avait des chemins d'accès temporaires qui seraient
créés pour aller faire les mesures de construction.

1415 La Corporation se demande, on a parlé par exemple que les ponceaux seraient enlevés
des différents cours d'eau, mais qu'est-ce qu'il adviendrait, lors de la construction et aussi lors de
la fermeture, parce que les chemins vont quand même être ouverts, alors est-ce qu'il va y avoir
des plantations?

1420 Quelles mesures seront faites pour s'assurer que les gens ne pourront pas entrer aussi
facilement qu'ils le veulent dans la réserve écologique?

1425 On est très soucieux du braconnage et que les gens puissent se rendre un peu n'importe
comment dans la réserve, donc quelles seront les mesures, lors des travaux, pour éviter que des
citoyens puissent entrer dans le chantier ou même que des employés d'Hydro-Québec puissent
se rendre dans la réserve et aussi lors de la fermeture?

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1435 Alors d'abord, monsieur le Président, je voudrais préciser qu'on va commencer par
essayer d'utiliser tous les chemins existants. Et des chemins existants, il y en a quand même un
certain nombre, étant donné qu'il y a une ligne cent soixante et un (161 kV) et que cette ligne doit
être entretenue.

1440 Donc il va pas y avoir beaucoup de chemins ou de nouveaux chemins qui vont être
ouverts. Donc on va utiliser les chemins existants.

1445 Pour la question spécifique de madame, je ne pense pas qu'Hydro-Québec – je pense
qu'Hydro-Québec, si elle ouvre des nouveaux chemins, et si elle installe des ponceaux, comme
on a dit, on les enlèverait pour redonner un peu l'aspect primaire à ces chemins-là, et la
végétation va reprendre.

Mais Hydro-Québec mettra pas des barrières pour empêcher les gens de rentrer dans la
réserve écologique. Je pense que nous, c'est pas notre rôle.

1450 Mais on va remettre en état les chemins qu'on aura créés, et s'il y a eu des ponceaux, on
va enlever les ponceaux pour être sûrs que ça revient à des conditions naturelles.

PAR Mme CAROLINE CLOUTIER:

1455 Pardon, est-ce qu'il est possible de savoir le nombre de chemins qui pourraient être
ouverts?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1460 Bon, actuellement, on n'est pas encore assez avancé dans l'élaboration du tracé et dans l'élaboration des contrats pour vous donner le nombre de chemins qui vont être ouverts, mais dans cette région de la ligne, ça va être quand même assez modeste comme quantité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Mais est-ce que vous allez assurer un suivi de ces chemins-là pour s'assurer que...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1470 Bien, nos équipes, on va principalement, vous savez, circuler dans l'emprise de la ligne. Alors quand on va circuler après dans l'emprise de la ligne, on va pouvoir avoir les suivis dont vous parlez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Et est-ce qu'il va y avoir une transplantation d'arbres?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1480 Je vais demander à Christiane Rompré de vous répondre.

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

1485 Monsieur le Président, actuellement il y a déjà de la circulation qui se fait dans la réserve par le biais de l'emprise à cent soixante et un (161) kV. Alors nous, la stratégie de circulation qu'on veut adopter, c'est vraiment de maximiser la circulation dans l'emprise et de maximiser l'utilisation.

1490 On voit qu'il y a des chemins existants dans un axe nord-sud qui se rendent déjà à l'emprise.

1495 Alors nous, notre intention, c'est de ne pas en ouvrir. En fait, ce qu'on ferait, c'est d'utiliser ces chemins existants et, par la suite, mettre des ponceaux temporaires dans les cours d'eau, le long des cours d'eau qu'on aura à traverser, en circulant dans l'emprise qui aurait été déboisée.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aimerais revenir un peu sur la première question de madame Cloutier.

1500 Est-ce que vous seriez disposé à rencontrer le ministère pour évaluer la possibilité de convenir de mesures d'atténuation ou d'équivalents en superficie par rapport à la superficie retranchée par la ligne?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1505 Alors monsieur le Président, je pense que nous, actuellement, on est en conversation avec le ministère. Donc je dirais qu'on est toujours disposé à rencontrer le ministère, mais là, je pense que les prochaines rencontres avec le ministère, c'est pour nous assurer de la soustraction.

1510 Parce que vous comprendrez que quand on doit exploiter une ligne de transport, on peut pas le faire en étant dans une réserve écologique; il faut qu'on soit chez nous, vous comprenez, parce qu'on a de la machinerie, on a des choses à amener.

1515 Donc je pense qu'on est en consultation avec le ministère.

Et l'autre chose que je voulais dire, c'est qu'actuellement, on est dans un processus d'optimisation de la ligne. Alors oui, on est prêt à discuter avec le ministère.

1520 Maintenant, je m'engagerais pas du tout pour des mesures de compensation, ça, c'est pas mon rôle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Est-ce qu'il y a un fonds qu'Hydro-Québec dispose pour ce genre de mesures là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Pas à ma connaissance pour la réserve écologique.

1530

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc si je comprends bien, du côté du ministère, est-ce que c'est votre intention de proposer ce genre de mesures là ou vous en avez d'autres?

1535

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

On considérerait peut-être plus un fonds de gestion qu'un agrandissement de la réserve écologique.

1540

PAR LE PRÉSIDENT:

Un fonds de gestion, pouvez-vous nous expliquer?

1545 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, il y a des activités de gestion, autant dans les réserves écologiques que les réserves de biodiversité, par exemple la surveillance du territoire, par exemple la mise en valeur, la création de sentiers dans les réserves de biodiversité.

1550

Et présentement, on est à la recherche de financement pour ces mesures de gestion là, donc ça serait une bonne mesure de compensation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555

OK. Merci beaucoup. Donc ça va, madame Cloutier?

PAR Mme CAROLINE CLOUTIER:

1560

Oui, merci.

VIRGINIE PROVOST (Sept-Îles)

1565

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais madame Virginie Provost.

1570 **PAR Mme VIRGINIE PROVOST:**

Donc après avoir lu un peu sur les dossiers, donc il y a eu des inventaires en juillet 2006 qui ont été réalisés, puis il y a eu observations de passages de certaines espèces à statut précaire, par exemple le caribou forestier.

1575

Mais par exemple, si on regarde – les inventaires ont été seulement faits en juillet 2006 – si on regarde aussi les espèces à statut floral, dont certaines ont des floraisons hâtives, d'autres plus tardives, donc on peut pas dire hors de tout doute qu'il n'y a pas d'espèces à statut, par exemple l'aréthuse bulbeuse qui, elle, a une floraison en juin, par la suite on la voit plus du tout, puis comme je disais, c'était en juillet 2006.

1580

La Corporation Amory-Gallienne trouve très important de mieux connaître l'habitat afin d'éviter les erreurs environnementales dans un secteur qui détient un statut de réserve écologique.

1585

Donc on voudrait savoir s'il va y avoir d'autres inventaires, afin de compléter les connaissances biologiques du secteur de la Réserve écologique de Matamec?

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1595

Madame Rompré.

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

1600

Oui monsieur le Président. Effectivement, on a réalisé des études complètes sur les espèces à statut particulier dans la réserve écologique. On a d'ailleurs déposé un rapport en 2007 au ministère à ce sujet qui est disponible d'ailleurs dans une de nos études sur les espèces à statut particulier.

1605

Alors on avait effectivement, en premier lieu, ce qu'on a fait, la première étape à laquelle on a procédé, c'est de faire l'inventaire des milieux susceptibles de supporter les espèces à statut particulier. Donc cet inventaire-là nous a permis par la suite sur le terrain d'aller faire une inspection, pour voir si ces espèces étaient en présence.

1610

Alors le biologiste que nous avons embauché pour ce faire est quelqu'un de très très spécialisé dans les espèces floristiques à statut particulier, notamment pour l'aréthuse qui fleurit au début du mois de juillet, et la période qui a été choisie pour faire les inventaires, c'est une période qui nous permet de voir encore la présence de plantes printanières par exemple ou d'apercevoir les plantes qui fleurissent un peu plus tard en saison.

1615

Alors on a trouvé absolument aucune trace d'espèces à statut particulier sur le plan floristique et faunique.

1620

La seule chose qu'on a vue, c'est un crottin de caribou effectivement qui a été inventorié au cours de notre inspection.

Sur le plan du caribou, bien, on a eu un inventaire particulier qui a été réalisé en 2007, je crois que c'est un point cinq kilomètre (1,5 km) de chaque côté du tracé, a été inventorié soigneusement par hélicoptère, et on a vu aucune trace de cette espèce.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc l'aréthuse bulbeuse, vous n'avez pas vu de trace?

1630 **PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:**

Aucune, monsieur, alors qu'on en a vu énormément, de l'aréthuse bulbeuse, dans la section par exemple de Havre-Saint-Pierre, c'est une plante qu'on voit beaucoup.

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ni la fougère-à-l'autruche?

1640 **PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:**

On en a vu à l'extérieur de la réserve.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans l'emprise?

1645

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

Absolument pas.

1650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Une autre question?

1655 **PAR Mme VIRGINIE PROVOST:**

Oui. Puis par la suite, à la mise en service de la ligne de raccordement, le contrôle de la végétation en dessous de ces lignes sera nécessaire.

1660 On voulait savoir, selon le type de phytocide utilisé, y aura-t-il des risques que le produit affecte la végétation et les cours d'eau dans la réserve écologique?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Arnaud.

1665

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1670 Alors monsieur le Président, d'abord je veux bien mentionner qu'on ne sait pas encore quel type de maîtrise de la végétation va être utilisé. C'est pas du tout dit qu'on utilisera des phytocides.

Il y a deux (2) types, vous savez. On peut entretenir la végétation d'une façon mécanique, et puis on peut l'entretenir avec des phytocides par différents moyens.

1675 Actuellement, nous disposons ici de notre spécialiste, et si vous permettez, je pourrais lui demander de venir répondre brièvement à madame sur la façon dont on opère, et lui demander d'expliquer à madame que les phytocides qu'utilise Hydro-Québec n'ont aucune toxicité pour les humains et les animaux.

1680 Alors monsieur François Gauthier qui est l'expert d'Hydro-Québec dans la maîtrise de la végétation, à vous la parole!

PAR M. FRANÇOIS GAUTHIER:

1685 Alors monsieur le Président, bien effectivement, la question de madame Provost est très pertinente.

1690 Lorsque la ligne va être construite, mise en exploitation, il est bien évident que pour Hydro-Québec, l'entretien de l'emprise de ligne va être une priorité, va être une priorité tout d'abord pour une raison de sécurité, de sécurité des gens qui vont utiliser l'emprise, potentiellement l'utiliser, aussi pour les travailleurs.

1695 Donc de quelle façon on va entretenir la végétation, c'est pas évident actuellement de statuer sur les méthodes qui vont être utilisées.

Ce que je peux dire par contre, c'est que le concept qui va être utilisé, c'est le concept qui est utilisé très largement en Amérique du Nord qui est le concept de maîtrise intégrée de la végétation, c'est-à-dire le choix du bon mode au bon endroit et au moment opportun.

1700 Donc à ce moment-là, quand la ligne va être en exploitation, on va étudier les composantes environnementales. On comprend bien ici que quand on est dans une réserve écologique, il y a des mesures particulières qui doivent être prises.

1705 On va étudier aussi l'état de la végétation, sa composition, est-ce qu'on a affaire à des essences feuillues, des essences résineuses. Et l'objectif visé va être vraiment d'implanter une végétation basse qui va être compatible, au fil des ans, avec l'exploitation du réseau, pour éviter qu'on revienne dans cette emprise-là, en fait qu'on vienne le moins souvent possible.

1710 Donc en fonction de la végétation et des composantes environnementales, on va, au moment opportun, prescrire un mode d'intervention de façon le plus optimal et le plus efficient.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715 OK. Quand vous dites au moment opportun en fonction de la végétation, je comprends, mais est-ce que vous allez demander un permis au ministère de l'Environnement?

PAR M. FRANÇOIS GAUTHIER:

1720 Donc évidemment, si on doit utiliser, par exemple il y a différents modes d'intervention et surtout des combinaisons de modes d'intervention qui sont potentiellement utilisables. Il y a l'utilisation de la coupe mécanique qu'on connaît bien, l'utilisation de phytocides, il y a différentes façons d'appliquer ces produits-là.

1725 Et au Québec et au Canada en général, ces produits-là sont régis par une réglementation très stricte par Santé Canada ainsi que par le Code de gestion des pesticides au Québec dont un chapitre concerne de façon très précise l'application de ces produits-là dans les corridors de transport, comme par exemple les emprises de lignes.

1730 Donc si on doit intervenir, si la méthode la plus opportune était l'utilisation des phytocides, à ce moment-là, bien, on va se soumettre aux exigences du Code de gestion des pesticides qui prescrit, dans certains cas, des autorisations, dans d'autres cas, des avis, de l'information. Donc il y a toute une législation très particulière qui concerne l'usage de ces produits au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1735 Restez là, je vais poser une question au ministère de l'Environnement!

1740 J'aimerais ça que vous m'expliquiez rapidement en quoi le Code de gestion des pesticides vient donner des règles d'application des phytocides dans les lignes d'Hydro-Québec, s'il vous plaît?

PAR M. DENIS TALBOT:

1745 Monsieur le Président, je vais demander à Évelyne Barrette d'apporter des précisions!

PAR Mme ÉVELYNE BARRETTE:

1750 Donc monsieur le Président, au niveau de la législation provinciale, la Loi sur les pesticides, il y a deux (2) règlements qui en découlent. Donc il y a le Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides. Ça, ça oblige les applicateurs, et je dirais les entreprises qui font l'application de pesticides, d'obtenir un certificat et un permis.

1755 Pour les obtenir, les applicateurs doivent réussir un examen qui a été élaboré par le MDDEP en collaboration avec un groupe de formation, et cet examen-là, ça sert à s'assurer que les applicateurs connaissent comment préparer les pesticides, comment les appliquer, comment les manipuler, comment les entreposer.

Donc ça s'assure que l'applicateur connaît les règles de base pour une utilisation sécuritaire des pesticides.

1760 Et l'autre règlement qui découle de la Loi sur les pesticides, c'est le Code de gestion des pesticides, comme vous l'avez mentionné.

1765 Donc le Code de gestion explique, a différents articles au niveau de la préparation, de l'application et de l'entreposage. Donc ça peut prescrire entre autres des distances d'éloignement des éléments sensibles.

Donc par exemple, Hydro-Québec doit respecter par exemple trente mètres (30 m) de certains cours d'eau ou de milieux humides lorsqu'est venu le temps d'appliquer des phytocides.

1770 Il y a des règles qui sont prescrites pour l'application terrestre et également pour l'application aérienne.

Donc aussi, comme monsieur Gauthier disait, il peut y avoir des règles qui obligent l'applicateur à informer le public par le biais de messages dans les journaux.

1775 Donc moi, j'ai apporté ce soir en fait un dépliant que je vais déposer à la Commission qui résume les obligations du Code de gestion des pesticides pour l'application dans les corridors de transport d'énergie. Ça va être un document que je vais déposer à la Commission.

1780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Donc j'imagine, quand vous parlez de la stratégie intégrée, c'est une combinaison des deux (2)?

1785 **PAR M. FRANÇOIS GAUTHIER:**

En fait, le concept de maîtrise intégrée de la végétation signifie qu'on veut utiliser, on veut prescrire le bon mode au bon endroit puis au moment opportun.

1790 Donc à un moment donné dans la vie d'exploitation d'une ligne de transport, on va prescrire tel mode en combinaison avec un autre, parce qu'il y a telle espèce qui est incompatible avec notre réseau, puis à un autre moment donné, ça peut être totalement un autre mode d'intervention.

1795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis vous dites dans l'étude d'impact qu'en général, le ratio est de soixante-dix (70 %) manuellement, soixante-dix pour cent (70 %), et trente pour cent (30 %) d'utilisation de phytocides, en général dans l'ensemble.

1800

Mais dans une forêt boréale comme ici, est-ce que vous avez un pourcentage différent?

PAR M. FRANÇOIS GAUTHIER:

1805

En fait, bon an mal an au Québec, comme c'est mentionné dans l'étude d'impact, soixante-dix pour cent (70 %) des interventions sont faites exclusivement par coupe mécanique alors que trente pour cent (30 %), c'est utilisation sélective de phytocide et coupe mécanique, parce qu'on ne fait jamais uniquement des travaux d'application de phytocide.

1810

Maintenant, dans la forêt boréale, est-ce que ça représente le même ratio! Je vous dirais qu'approximativement oui. Maintenant, pour la ligne qui est actuellement à l'étude, c'est assez difficile de statuer, parce qu'on connaît pas l'évolution, comment va évoluer la végétation dans cette emprise-là.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il me semble que vous fixez la hauteur de la forêt boréale sous les lignes, c'est quinze mètres (15 m) que vous voulez?

1820 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je voudrais ajouter quand même pour que ce soit complet, l'information, qu'après le déboisement, pendant une dizaine d'années, on va pas faire d'applications, ni mécanique, ni phytocide. Donc on a dix (10) ans pour se préparer.

1825

Et puis je voudrais ajouter aussi qu'à chaque application qui est envisagée, il y a quand même une étude des éléments sensibles qui est faite.

1830

Puis pour répondre à votre question, je pense que la hauteur est d'une dizaine de mètres, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

Une dizaine de mètres?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

1840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire la hauteur du couvert végétal?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1845

Non, non, la hauteur de dégagement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

De l'espacement de la ligne et du couvert végétal.

Lui, le couvert végétal est de combien de la forêt boréale?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1855

Je sais pas. On vous reviendra avec ce chiffre. C'est un chiffre technique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

Donc je vous remercie beaucoup.

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Merci.

1865

PAUL-ÉMILE GIGUÈRE (Sept-Îles)

1870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Paul-Émile Giguère.

Bonsoir monsieur Giguère.

1875

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

Bonsoir monsieur le Président. Bien gentil de venir nous voir, ça fait pas mal de visite, c'est rare qu'on a ça.

1880

PAR LE PRÉSIDENT:

On donne pas d'opinion s'il vous plaît.

1885

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

On donne pas d'opinion ni d'approbation, ni de désapprobation.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

1895

Ah, on donne pas d'opinion?

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

C'est des questions.

1900

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

Ah bon! Bien, c'est une drôle de Commission, ça, là!

1905

Ma question s'adresse à tout le monde qu'il y a ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez poser une question, vous vous adressez à moi.

1910

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

Oui. Ma question s'adresse au président de la Commission, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune dont l'aspect écologique, ils nous ont dit tantôt, que c'était pas de leur ressort...

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

1920 Vous donnez des opinions! Écoutez, on n'accepte pas d'opinion.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

1925 Ah bon! C'est très démocratique, votre Commission. On vient poser des questions puis on donne pas d'opinion?

PAR LE PRÉSIDENT:

1930 Non.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

Ça fait que le public a pas le droit de donner d'opinion?

1935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

1940 C'est tout à fait étrange.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 Tout à l'heure, j'ai expliqué...

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

1950 Êtes-vous d'accord avec ça, vous?

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Écoutez deux (2) minutes! Tout à l'heure, j'ai expliqué les règles qui nous régissaient, puis ce soir, c'est la première partie de l'audience. Ce soir, vous posez des questions sans préambule, sans opinion.

Quand on va revenir, vous viendrez nous dire votre opinion, mais pas ce soir.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

1960

Ah bon! Je vais vous la dire pareil dans ma question!

La première, les phytocides, est-ce que c'est dangereux pour l'environnement dans les ruisseaux, dans les rivières?

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Du côté du ministère du Développement durable!

1970

PAR M. DENIS TALBOT:

Évelyne Barrette va répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

Attendez un petit peu! Ménagez votre langage s'il vous plaît. On n'accepte pas de sacré ici.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

1980

Sotadi de motasus, excusez!

PAR LE PRÉSIDENT:

1985

Je ne veux pas de motasus non plus.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

1990

Non plus!

PAR LE PRÉSIDENT:

Utilisez un langage approprié, monsieur.

1995

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

C'est bien. Vous allez voir ma prochaine question, ça va être très approprié.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000

Madame Barrette!

PAR Mme ÉVELYNE BARRETTE:

2005 Comme Hydro-Québec l'a mentionné tout à l'heure, les phytocides qui vont être utilisés, ce sont des produits qui sont autorisés par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

2010 Donc c'est l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, un organisme de Santé Canada, qui autorise les pesticides. Donc ils évaluent leur efficacité, mais ils évaluent également les impacts sur la santé et sur l'environnement.

2015 Donc au moment de l'étude, ils autorisent l'utilisation du produit selon certaines doses sous certaines conditions d'utilisation. Donc eux jugent que si les produits sont utilisés conformément aux instructions qui sont écrites sur l'étiquette, selon les doses prescrites et selon les modes d'intervention prescrits, les risques sont jugés acceptables pour la santé et l'environnement.

2020 Donc pour savoir exactement les phytocides qui vont être utilisés, il faudrait peut-être à ce moment-là s'adresser à Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Puis du côté d'Hydro-Québec, en général, quel type de produits?

2025 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Monsieur Gauthier.

2030 **PAR M. FRANÇOIS GAUTHIER:**

Alors les produits qui sont utilisés, encore une fois, je peux malheureusement pas dire si, d'une part, on va en utiliser et quel phytocide on va utiliser.

2035 Mais de façon générale, comme on l'a mentionné, ces produits-là sont homologués, d'une part ils sont certifiés pour leur utilisation par Santé Canada; ils sont utilisés selon leur prescription.

2040 Et aussi, pour préciser un peu, pour répondre à l'intervenant, c'est que de part et d'autre des ruisseaux, comme par exemple qui sont considérés comme des éléments très sensibles, il y a aucune application qui se fait dans les ruisseaux.

Les ruisseaux sont protégés par une zone d'exclusion, c'est-à-dire de part et d'autre, dépendamment du mode d'intervention et dépendamment des prescriptions du Code de gestion

2045 des pesticides, il y a des périmètres de protection qui s'appliquent pour préserver l'intégrité de tous les cours d'eau, y compris les cours d'eau intermittents.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 Comment la petite faune en dessous des lignes peut être affectée par l'application de phytocide comme ça?

PAR M. FRANÇOIS GAUTHIER:

2055 En fait, la petite faune, aux concentrations qu'Hydro-Québec applique, aux dosages, aux restrictions qui sont imposées à l'utilisation de ces pesticides-là, de la façon dont Hydro-Québec les applique, et quand je dis Hydro-Québec, les autres utilisateurs de pesticides aussi, pour ce type d'intervention là, il y a pas d'impact sur la petite faune qui utilise ou serait susceptible d'utiliser les emprises de lignes. Ça, c'est très clair et documenté.

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Maintenant, votre deuxième question, monsieur Giguère?

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

2065 Ma question s'adresse à tous les ministères. Le projet de la Romaine prévoit quatre (4) barrages. Le premier barrage, c'est celui qui nous forcerait peut-être à accepter une ligne de transmission qui part de la Romaine-1 jusqu'à Sept-Îles ici.

2070 À qui est-ce il faut que je m'adresse pour convaincre Hydro-Québec d'éliminer au moins le barrage numéro 1, pour éliminer le moins de saccage qu'il y a ici en Minganie?

2075 C'est tu à Hydro-Québec, c'est tu au ministère du Développement durable, c'est tu aux Ressources naturelles, c'est tu au ministère des Transports – eux autres, c'est la 138 – Santé et Services sociaux, bien là, c'est des questions écrites, c'est au Président du BAPE?

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Votre question, vous voulez savoir pourquoi ils ont fait un barrage de Romaine-1?

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

2085 Non. Ma question est la suivante! Y a-t-il moyen de décider que le numéro 1, on le fait pas, parce que ça va saccager tout le pays à partir de la Romaine jusqu'à Sept-Îles?

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. On ne discute pas des barrages ici.

2090 **PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:**

En passant par le lac Daigle au sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095

Écoutez, ici, on discute du projet de raccordement. On revient pas sur la Commission de la Romaine qui a siégé il y a quelque temps sur les barrages.

La décision a été prise par les décideurs.

2100

Aujourd'hui, on parle du transport électrique, hydroélectrique.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

2105

C'est ça. Ça fait qu'on a à vous dire...

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas de commentaire s'il vous plaît.

2110

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

Oh, bien, excusez-moi.

2115

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous viendrez me le dire dans un (1) mois.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

2120

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Vous viendrez me le dire dans un (1) mois. On revient ici, là.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

2130 Oui. Je viendrai vous dire. Je viendrai vous chanter des bêtises dans un (1) mois.

PAR LE PRÉSIDENT:

Inscrivez-vous tout de suite en arrière.

2135 Si vous aviez été présent lors du discours où on présente les règles, vous l'auriez su.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

2140 Bon, ça m'a fait plaisir de venir quand même.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas de commentaire s'il vous plaît.

2145 **PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:**

Ah bien, excusez-moi d'avoir fait ce commentaire-là! Je vous félicite pour votre démocratie.

2150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, si vous continuez, je vous retire votre droit de parole.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

2155 Bien oui, je sais, vous allez fermer la petite lumière rouge ici, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160 S'il vous plaît, si vous voulez reprendre votre place.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

2165 Bonsoir monsieur. Bien, je vais aller la prendre, mais c'est pas parce que vous allez appeler la police...

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, allez prendre votre place!

2170 **PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:**

J'ai pas de félicitations à vous faire.

2175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez prendre votre place.

Est-ce qu'il y a un autre intervenant d'inscrit au registre?

2180 Est-ce qu'il y en a à Havre-Saint-Pierre?

Donc la Commission aurait quelques questions à poser à Hydro-Québec!

2185

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 Une de ces questions porte sur la déforestation.

Vous allez quand même enlever trois mille hectares (3000 ha), plus de trois mille hectares (3000 ha) de forêt dans ces emprises-là, est-ce que vous avez prévu des mesures de compensation de perte de ce boisé-là?

2195

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

Non monsieur le Président, il y a pas de mesures de compensation.

2200 Actuellement, on compense pour les territoires de MRC qui ont un couvert forestier, si je ne m'abuse, inférieur à trente pour cent (30 %) de la superficie, ce qui est pas le cas dans les deux (2) MRC traversées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205

OK. Est-ce qu'Hydro-Québec a un fonds? J'ai posé la question tantôt pour les aires protégées, mais est-ce qu'Hydro-Québec a un fonds pour l'environnement?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2210

Actuellement, Hydro-Québec, dans la réalisation de ses projets de lignes, effectivement, a des fonds qui sont prévus pour ce qu'on appelle les impacts résiduels, ce qu'on appelle le PMVI.

2215

Et actuellement, comme je l'ai dit dans mon allocution, le PMVI représente un pour cent (1 %) de la valeur admissible du projet, et ce PMVI est distribué à cinquante pour cent (50 %) pour les communautés nord-côtières, cinquante pour cent (50 %) pour les communautés innues, donc cinquante pour cent (50 %) pour les MRC, puisqu'il y a deux (2) MRC, et cinquante pour cent (50 %) pour les Innus.

2220

Et ensuite, la répartition entre les deux (2) MRC est proportionnelle à l'occupation du territoire par les lignes.

2225

Donc ça veut dire que les quatre (4) communautés vont avoir des fonds qui vont être mis à la disposition de leurs élus, parce que c'est les élus après qui font la distribution et ça, ça va permettre de faire tout un tas d'interventions à caractère environnemental, social, culturel, coopératif, qui vont permettre d'avoir dans le milieu, de la part d'Hydro-Québec, une certaine compensation.

2230

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est pas nécessairement sur la retransplantation, le reboisement?

2235

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ça peut tout à fait être un projet de retransplantation, mais ce serait pas pour une compensation pour le bois.

2240

Et comme a dit très bien madame Rompré, la nature de la forêt et la densité de la forêt de cette région est quand même relativement espacée et parsemée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245

OK. Maintenant, du côté du ministère du Développement durable, est-ce que vous avez une politique pour compenser des pertes de boisés?

PAR M. DENIS TALBOT:

2250

La politique, c'est pas vraiment une politique, mais effectivement, c'est des choses qui ont été demandées dans le cadre de certains projets où, encore une fois, on était en manque de boisés. Je pense à la Montérégie en particulier dans le projet de Pipeline Saint-Laurent entre

2255 autres, puis c'est arrivé dans le cadre de d'autres projets où on traverse des régions où il y a peu de boisés résiduels, ce qui leur donne une valeur nécessairement plus grande. Et à ce moment-là, il y a des demandes qui sont faites au promoteur. On discute avec le promoteur, puis il y a des reboisements. Il y a des compensations de déboisements qui sont faites.

2260 Mais on parle vraiment – puis ces listes-là, je pense que ça vient d'Environnement Canada même qui a fait un peu l'inventaire de ça. C'est vraiment listé par MRC, puis parfois même par municipalité.

Mais le problème ne se pose pas dans des régions comme ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE:

2270 Le déboisement va produire des débris ligneux. Les débris ligneux vont être éliminés surtout par brûlage.

Est-ce qu'il y a d'autres moyens que le brûlage qui pourraient être préconisés?

PAR M. DENIS TALBOT:

2275 Bien ça, il faudrait voir les quantités puis les facilités qui peuvent être prises. Pour un projet de ligne de cette ampleur-là, j'ai pas idée à cette étape-ci de la façon dont ça pourrait se faire.

2280 Je sais que dans le cadre de d'autres projets, il y a différentes solutions qui sont mises de l'avant par les promoteurs qui sont pas nécessairement du brûlage; ça peut être de la réutilisation, on peut s'en servir pour finalement réaménager des secteurs qui ont été perturbés. On peut mettre ça en copeaux. Il y a différentes solutions qui sont possibles.

2285 Mais en territoire public, il y a également des règles qui s'appliquent qui relèvent davantage du MRNF secteur forêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 Justement, parlons-en des règles! Quand est-ce que c'est mieux d'utiliser le découpage en copeaux ou le brûlage?

PAR M. DENIS TALBOT:

2295 Bien, je pense que ça dépend des milieux qui sont traversés, ça dépend de la proximité des gens par exemple. Ça dépend d'un paquet de choses.

Si ça se passe très loin puis qu'il y a pas d'impact, il y a pas de gens qui vivent à proximité, ça peut être, en autant que c'est bien contrôlé évidemment, il y aurait pas de problème.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qui est mieux sur le plan environnemental?

2305

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, je pense qu'idéalement, ce serait le déchetage puis la remise, on laisse en place, là.

2310

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous partagez la même chose, du côté du MRNF?

PAR M. DONALD GINGRAS:

2315

Bien voici! Notre rôle intervient surtout au niveau de la récupération des bois. C'est-à-dire qu'il y a un plan de récupération des bois qui est préparé par Hydro-Québec et qui nous est soumis au ministère pour analyse.

2320

Ensuite, il y a une décision de prise en fonction de différents facteurs sur ce qui peut être récupéré pour, par exemple, être transformé en industrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325

Du côté du promoteur, dans la section nord, il y a du bois, vous allez pas tout récupérer le bois marchand, pourquoi exactement?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2330

Bien, dans la section nord, d'abord l'accès est passablement difficile, et puis on va récupérer une partie du bois marchand.

On n'a pas encore fait le plan de récupération avec le ministère et vraisemblablement, le reste qui va pas être évacué va être entassé et brûlé dans la partie nord. Comme disait

2335 monsieur, c'est une partie qui est complètement inhabitée, donc il n'y a pas vraiment, si vous voulez, d'impact à brûler ce bois.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340 OK. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE:

2345 Je change un petit peu de sujet!

Nécessairement, il va y avoir beaucoup plus de transports sur la 138 par camionnage. Est-ce que le transport fluvial ou le transport ferroviaire peut être considéré?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2350 Alors madame la Commissaire, pour répondre à votre question, effectivement Hydro-Québec favorise le transport fluvial, maritime pour les éléments, les pièces lourdes, naturellement. C'est-à-dire qu'il y a des pièces qu'on ne transportera pas par la route, comme par exemple les transformateurs pour les postes qui sont des pièces très lourdes, qui vont vraisemblablement être manufacturées à Lévis et qui vont être mises sur des barges qui vont être déchargées près de Havre-Saint-Pierre.

2360 Pour ce qui est des autres pièces d'équipement, il va y avoir effectivement des pièces d'équipement qui vont venir du marché international, qui sont des pièces qui sont pas fabriquées au Québec, parce qu'on n'est pas des fabricants d'isolateurs. Il y a de nombreux pays comme la Chine, le Japon, le Brésil, l'Inde, l'Italie, et donc c'est des soumissions internationales, c'est évident que ces équipements-là ou ces matériels-là vont être déchargés au port de Havre-Saint-Pierre ou au port de Sept-Îles pour être ensuite distribués.

2365 Pour ce qui est du transport, de votre préoccupation concernant la surcharge sur la route 138, j'ai deux (2) commentaires, j'ai deux (2) précisions à vous apporter, excusez-moi.

2370 La première, c'est que par rapport à l'étude d'impact, pour tout ce qui est transport de matériel, comme l'acier, les conducteurs, ces choses-là, et le transport du bois, nous avons revu d'une façon détaillée les chiffres qui étaient dans l'étude d'impact.

Et si vous le désirez, j'aimerais qu'on vous présente les derniers résultats qu'on a, parce que vous allez voir qu'on a optimisé d'une façon assez considérable l'impact du transport.

2375 Et je dois vous préciser que nous avons aussi redistribué ou réaménagé les stratégies d'interventions en faisant plus de campements, plus de chantiers au sud, pour pouvoir étaler le camionnage, pour que ce camionnage ne soit pas aussi fréquent. Et dans le cas du bois, on va

emmener du bois à l'est, on va emmener du bois à l'ouest, mais on n'aura jamais du bois qui fera les deux cent cinquante kilomètres (250 km), vous voyez!

2380

Et puis pour terminer, pour conclure, je vous signale simplement que nous avons fait des études, et nous continuons à faire des études sur le transport maritime, et que nous avons actuellement des chiffres qui nous démontrent que si nous voulions transporter par exemple l'acier depuis la région de Montréal vers Havre-Saint-Pierre par voie maritime, il en coûterait deux (2) fois plus cher. Donc il y a une composante économique que nous sommes obligés, à laquelle nous sommes obligés de tenir compte.

2385

Et pour finir, je pense que vous êtes au courant qu'il y a une étude sur le transport maritime qui va être lancée par les armateurs, à la demande du ministre, de la ministre, et donc nous allons participer à cette étude avec un grand intérêt, parce que s'il s'avérait qu'on puisse installer une navette maritime qui fasse tous les ports du Saint-Laurent, bien, je pense que et les gens de centrales et nous, on serait les premiers, si c'était compétitif, à l'utiliser, parce qu'on est très conscient que la route 138 est une route nationale qui mérite d'être protégée.

2390

2395

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre présentation est de combien de temps?

2400

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je pense qu'on pourrait faire ça en cinq (5) minutes.

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

Cinq (5) minutes, allez-y!

2410

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est madame Rompré qui va faire la présentation.

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

Oui monsieur le Président. Alors effectivement, la stratégie de construction est optimisée actuellement, est définie par Hydro-Québec, donc ça amène des conséquences qui sont positives sur l'achalandage de la route 138 par rapport aux prévisions de l'étude d'impact qui était un scénario extrêmement pessimiste.

2415

Donc la première des choses qui est considérée actuellement, c'est de profiter de la période de quatre (4) ans qu'on a pour réaliser et mettre en service la ligne de la Romaine-2-Arnaud pour étaler les travaux.

2420

Donc les travaux, plutôt que d'être très concentrés, 2012-2013, seront beaucoup plus étalés dans le temps, de 2011 à 2014, ce qui va favoriser l'étalement de la circulation sur la route 138.

2425 L'autre chose, c'est qu'au départ, dans l'étude d'impact, on pensait à ce moment-là qu'on aurait trois (3) contrats de construction le long de la ligne, alors que maintenant, on en aura cinq (5). Ce qui va emmener des concentrations de circulation sur de petites portions de la 138 plutôt que de grandes circulations du matin au soir pour les travailleurs.

2430 Ça, c'est déjà une optimisation par rapport à la stratégie de construction.

Maintenant, on a une meilleure connaissance des volumes de bois marchand. À la suite d'une étude qu'on a réalisée, au départ, dans l'étude d'impact, on avait fait le calcul du transport du bois sur l'ensemble du bois qui était présent dans l'emprise, peu importe sa valeur marchande. Alors connaissant les volumes potentiellement récupérables, puisqu'on a bien dit que les volumes ne sont pas encore bien fixés, mais sachant ce qui est potentiellement récupérable, ça diminue de beaucoup les quantités de bois à transporter sur la route.

2440 C'est beau, on va passer à la prochaine!

Je pense que je préférerais passer tout de suite à l'autre qui est le tableau qu'on a remis à jour par rapport à l'étude d'impact!

2445 Donc vous voyez les quatre (4) années de construction: 2011, on a six (6) mois de prévus de déboisement essentiellement. 2012, déboisement-construction. Même chose pour 2013, encore déboisement et construction. Et en 2014, c'est essentiellement la construction de la ligne qui se termine.

2450 Et on voit les volumes de matériel et équipement à transporter sur la route et de bois. Et si on répartit ces volumes sur la période prévue, bien, on se retrouve avec un nombre de passages sur la 138 qui est de beaucoup diminué. Donc seize (16) passages pour 2011; en 2012, treize (13) passages par jour; 2013, onze (11) à douze (12) passages par jour et 2014, huit (8) passages par jour qui sont estimés. Ce qui est beaucoup moins important que ce qu'on avait évalué.

2455 Et pour répondre à votre question, madame la Commissaire, concernant le transport par train, effectivement, il est envisagé d'utiliser le train pour transporter le matériel et les travailleurs potentiellement vers le raccordement nord. Donc la ligne Romaine-3, Romaine-4-des Montagnais.

2460

PAR LA COMMISSAIRE:

Quand vous parlez des passages par jour, est-ce que c'est vraiment pendant le jour ou il peut y avoir des passages pendant la nuit?

2465

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

On a calculé dix (10) heures par jour, oui. Donc pas de passages nocturnes dans ce cas-ci.

2470

PAR LA COMMISSAIRE:

Jusqu'à tard dans la soirée ou passé minuit?

2475

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

Non. Pour l'instant, ce qu'on a considéré, on considère un voyage journalier. Évidemment, dans les pratiques des forestiers, les forestiers, souvent, transportent le bois de nuit, mais on est bien conscient que le long de la 138, il y a des villages, il y a des résidents, et on pourra faire un effort particulier pour diminuer ou empêcher ce transport-là la nuit si c'est possible.

2480

L'autre chose aussi, c'est qu'essentiellement, le déboisement se fait l'hiver, et le transport du bois se fera aussi l'hiver, pour profiter du gel. Donc sur le plan du bruit, il y aura un côté positif à cette période de transport.

2485

PAR LA COMMISSAIRE:

Je vous remercie.

2490

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce que vous voulez dire par empêcher? Ça veut dire qu'il y en aurait pas?

2495

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

Ça veut dire qu'on peut le faire dans certaines sections. On peut mettre dans les contrats des déboiseurs ce genre de restriction.

2500

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on n'a personne d'inscrit! Est-ce que vous avez d'autres questions, madame Parent?

PAR LA COMMISSAIRE:

2505

Oui. Peut-être du côté du ministère des Transports, est-ce qu'il y a certains aménagements qui seraient prévus pour rendre la route plus confortable, comme des accotements ou des élargissements ou peut-être des réductions de vitesse, qui permettraient de donner un peu de répit à la population qui demeure le long de la route?

2510

PAR M. MARC LARIN:

Ça, madame la Commissaire, c'est une question qui avait été soulevée aussi lors des audiences au moment du complexe du barrage comme tel.

2515

Il y a des mesures qui sont possibles, c'est sûr.

Présentement, le ministère fait le suivi de l'évolution de ces chaussées; on suit également un peu les requêtes qui nous sont adressées, et selon les cas, quand il y a intervention, on privilégie effectivement des mesures qu'on appelle, bon, dans les villages, les mesures de trafic hors ligne, il y a des mesures qui visent l'atténuation des vitesses.

2520

Mais ce sont pas des interventions – je vous dirais que c'est des interventions de moyen terme, donc qui nécessitent une intervention plus musclée disons sur la route que des mesures qui sont plus policières, je vous dirais, en termes de suivi des vitesses, là.

2525

Mais oui, le ministère a des directives, je dirais régionales, en ce qui a trait au pavage des accotements. On ne fait pas de pavage systématiquement des accotements. Quand on fait une intervention sur la chaussée qui est due pour des considérations de détérioration, à ce moment-là on privilégie maintenant l'asphaltage des accotements qui est une mesure autant de sécurité que de confort des usagers, comme les cyclistes, les usagers qu'on dit vulnérables. C'est des mesures.

2530

Mais on le fait pas systématiquement strictement pour paver des accotements.

2535

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc si je comprends bien, dans le présent cas, vous dites que ça sera pas fait systématiquement, mais dans quelles conditions est-ce que ce sera fait ou ce sera pas fait du tout?

2540

PAR M. MARC LARIN:

Regardez, le ministère fait l'évaluation de ses chaussées d'année en année. Pour planifier ses interventions, on fait l'évaluation selon différents critères qui est l'état de la

2545

chaussée, l'orniérage, bon, il y a différents critères qui entrent en ligne de compte, qui déterminent à quel moment on doit intervenir sur une chaussée.

2550 Donc comme tel, au niveau de l'entretien de la chaussée, c'est ces critères-là, c'est ces indicateurs-là qui nous disent, qui nous prescrivent le temps de rénovation de la chaussée.

Donc ça, c'est des critères purement techniques.

2555 Mais c'est sûr qu'il y a des critères de sécurité qui peuvent rentrer en ligne de compte et qui, là, dépendent plus un peu de la perception et des messages qu'on reçoit des usagers, qui peuvent aller jusqu'à privilégier une intervention à ce niveau-là.

2560 Je vous dirais que présentement, au ministère même, on n'a pas reçu comme tel, à la direction régionale, de signal au niveau de sécurité en termes de transport.

On sait que ça se discute, je pense surtout au niveau des tables qu'Hydro-Québec maintient au niveau régional, avec les intervenants, et ils nous ont déjà approchés d'ailleurs, Hydro-Québec, les gens du suivi environnemental, pour regarder des mesures effectivement qui pourraient éventuellement concerner notamment les zones scolaires.

2565 Alors ça, ça pourrait donner lieu effectivement à des mesures que pour l'instant, j'ignore quelle serait la nature, mais on va se pencher pour regarder quelle est la nature des perceptions au niveau de la sécurité et qu'est-ce que ça peut donner comme type d'intervention.

2570 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Je vous remercie.

2575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du promoteur, quel suivi vous avez fait depuis un an?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2580 Alors monsieur le Président, depuis un an, je dirais qu'on a embarqué avec les gens de Production, puisque les gens de Production ont fait un suivi de l'état de référence, et puis tant au niveau du bruit que la sécurité.

2585 On est en ce moment en train de faire des études, et on est en train en ce moment justement, je confirme ce que vous dites, on vient d'avoir une approche auprès du ministère des Transports et de la Sécurité publique, on va avoir une table de concertation pour essayer de minimiser finalement les impacts de notre transport sur la route 138.

2590 Le premier constat qui est évident, c'est que le problème, c'est un problème de vitesse et de non-respect de vitesse dans les villages. Ça, c'est sûr.

Et on a un certain nombre de solutions et de mesures qu'on voudrait discuter avec le ministère et qu'on envisage de mettre en place graduellement.

2595 Alors on peut vous montrer les mesures, si ça vous intéresse, ce sera peut-être deux (2) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Mais c'est toutes les mesures?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2605 C'est les mesures que nous, pour l'instant, on privilégie. Ça va depuis les brigadiers scolaires, aux sentinelles, à la photoradar.

Mais pour l'instant, on est en train de commencer les mesures. Ça peut aller aussi jusqu'à établir des affichages à l'entrée des villages.

2610 Alors madame Rompré, vous pourriez nous faire une petite présentation?

PAR Mme CHRISTIANE ROMPRÉ:

2615 Monsieur le Président, je pense que j'ai pas besoin de faire une petite présentation! Monsieur Larin a bien évoqué le fait qu'on est en train de travailler ensemble sur l'élaboration de mesures de sécurité de façon commune.

2620 Je pense que de notre côté, Hydro-Québec, ce sur quoi on travaille actuellement, c'est la sensibilisation des camionneurs au respect des vitesses, parce qu'on s'est rendu compte qu'effectivement, actuellement, sur la route 138, les niveaux de bruit sont bien élevés et notamment, parce que les limites de vitesse de cinquante kilomètres-heure (50 km/h) ne sont pas respectées à l'intérieur des villages. Donc ça, c'est une chose sur laquelle nous, on peut travailler, la sensibilisation de nos camionneurs.

2625 La vérification du bon fonctionnement de nos véhicules.

On peut inciter les travailleurs et les camionneurs à ne pas utiliser le fameux frein Jacob à l'intérieur des villages.

2630 Et ce qu'on fait actuellement, on fait je dis on, Hydro-Québec, mais les gens de – le projet de Production étant démarré, eux, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont appliqué un numéro, une

numérotation sur chacun des camions qui appartient à Hydro-Québec, et ce numéro-là est suffisamment grand pour qu'il puisse être pris en note par les résidents, par exemple, s'il y avait des excès de vitesse ou autre chose.

2635

Et donc par la suite, ces gens-là peuvent s'adresser à la ligne 1-800 qu'on a mise en place et à laquelle, nous aussi, on va adhérer, les gens du raccordement.

Donc pour l'instant, ce sont les mesures qui sont envisagées.

2640

PAR LE PRÉSIDENT:

Regardez, la séance va se terminer maintenant. Elle va se poursuivre à une heure et demie (1 h ½) demain ici même.

2645

Probablement, si la tendance se maintient, que la Commission va se fermer pour la première partie de l'audience demain soir.

Mais la Commission a encore beaucoup de questions. Donc demain après-midi, on pourra passer au travers les nombreuses questions qu'on a du côté de l'étude d'impact.

2650

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Monsieur le Président, je voudrais déposer à la Commission une carte qui nous a été demandée par les analystes. Alors c'est la carte du réseau d'Hydro-Québec.

2655

Donc elle sera déposée en cinq (5) copies.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660

C'est l'ensemble du réseau plus le projet de raccordement?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2665

Je pense que le raccordement n'y est pas encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il est pas encore dessus.

2670

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Il est pas approuvé, donc il peut pas y être.

2675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une bonne soirée. À demain.

2680

SÉANCE AJOURNÉE AU 4 MAI 2010 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

2685

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2690

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.